Périodiques non canadiens

Si on veut parler de dumping, où s'arrêter? Y a-t-il dumping lorsque le *Star* de Toronto, publié à Toronto, envoie ses numéros à Timmins? Est-ce là du dumping? Est-ce que le *New York Times* fait du dumping à Philadelphie? Pareille argumentation ne manque pas de ridicule. Supposons un instant seulement qu'il y ait vraiment dumping. Quelles seraient alors les conséquences du bill? J'admets les restrictions économiques, le pourcentage du capital, la condition relative au conseil d'administration, etc. Occupons-nous des 80 p. 100 de contenu différent. Qu'est-ce qui en résulte? La question qui se pose est de savoir qui, des propriétaires canadiens ou des propriétaires américains, va tirer profit de ce prétendu dumping.

Prenons le cas du Time, par exemple. Si la règle des 80 p. 100 est appliquée, il ne pourra s'y conformer et devra par conséquent déménager ses installations canadiennes aux États-Unis; il continuera à faire ce qu'on appelle du dumping au Canada, au profit de qui? Des propriétaires américains. La règle des 80 p. 100 profite donc aux Américains. Par contre, si le Time se conforme à la règle de la propriété canadienne à 75 p. 100, ce à quoi la direction s'est engagée. et si le gouvernement n'applique pas la restriction des 80 p. 100, qu'arrivera-t-il? Eh bien, le Time conservera ses installations au Canada, respectera la loi et ce sont ses nouveaux propriétaires canadiens qui retireront le bénéfice du prétendu dumping. Et ne nous y trompons pas, nous parlons pour ainsi dire du même magazine et du même dumping dans les deux cas. Monsieur l'Orateur, si nous laissons de côté la restriction relative au contenu canadien à 80 p. 100, nous conservons même les rédacteurs canadiens et la section canadienne du magazine.

La question est très simple: appliquer la règle des 80 p. 100 aux Américains et ne pas l'appliquer est à l'avantage des Canadiens. Il ne faut certes pas être un génie pour comprendre ce que nous devrions faire dans ces circonstances. Nous n'avons rien à gagner en appliquant la règle des 80 p. 100 mais beaucoup à perdre en fait de bénéfices et de publication. Laissons de côté la théorie et les arguments artificiels et faux pour regarder les faits: ceux qui souffriront des restrictions de la loi sont des Canadiens pour la plupart; le bill établit une discrimination entre différents secteurs concurrentiels de l'industrie des communications; aucun autre pays n'a adopté ce genre de mesure législative négative et enfin, appliquer les restrictions sur le contenu incluses dans ce bill profite aux Américains tandis que ne pas les appliquer profite aux Canadiens.

Ceux qui se plaignent des pressions de coulisse m'impatientent, monsieur l'Orateur. Leur raisonnement au fond de gens très bornés, est le suivant, ne m'importunez pas avec des faits et des chiffres, je veux prendre une décision à ma façon sans connaissance de cause. Je ne suis pas mieux disposé envers les gens dont la décision est motivée par les bénéfices élevés, excessifs ou autres des annonceurs en question. J'ai toujours constaté que ceux qui dénoncent avec véhémence les bénéfices ne sont pas nécessairement les socialistes mais ceux qui n'ont jamais investi un sou dans les ressources du Canada.

On nous a répété souvent que si l'on se donnait la peine de lire les comptes rendus du comité, nous verrions la lumière et que nous comprendrions tout. J'ai lu tous les comptes rendus du comité et j'ai même assisté à quelques séances, en tant qu'observateur, naturellement. Les comptes rendus ne m'ont pas fait changer d'idée. Après avoir fait les pondérations qui s'imposaient aux témoignages des puissants intérêts respectifs, après avoir essayé de distinguer la réalité de la fiction, après avoir remarqué que la plupart des ministériels membres du comité avaient une expérience des media—et je ne dis pas cela pour les déprécier parce que j'ai beaucoup de respect et d'admiration pour ces collègues—mais ils conviendraient sûrement qu'ils ne peuvent être impartiaux vu leurs intérêts; après tout, ce ne sont pas des Salomon. En pareilles circonstances, n'est-il pas possible que l'étude en comité par nos ministériels ait été quelque peu déformée? Après avoir lu les comptes rendus, monsieur l'Orateur, je constate que le bill est toujours contraire aux principes libéraux et que l'on peut le justifier à la manière de ces principes.

On ne saurait douter que le bill visait d'abord deux publications, puis une seule. Même s'il avait visé 50 publications, il aurait été quand même contraire à mes principes de libéral. Quand on désire aider quelqu'un ou une entreprise on lui donne quelque chose, on ne lui enlève rien. Si nous voulons aider les éditeurs canadiens nous devons trouver une façon positive de le faire. Nous ne devons pas le faire aux dépends d'un autre.

Des voix: Bravo!

M. Roy (Timmins): M. Zimmerman a fait en comité une proposition que je considère extrêmement intéressante. D'après lui, si le gouvernement désire aider la presse canadienne, on pourrait consacrer 10 p. 100 du budget de Radio-Canada à ses éditeurs, ils auraient ainsi plus d'argent qu'ils ne pourront jamais espérer en gagner avec l'ensemble de la publicité de Time et de Reader's Digest.

Des voix: Bravo!

M. Roy (Timmins): 10 p. 100 seulement de ce budget monstrueux de 350 millions de dollars—je retire ce chiffre puisque d'après le budget des dépenses déposé à la Chambre aujourd'hui, le budget de Radio-Canada atteindra cette année 415 millions de dollars—c'est donc 45 millions de dollars qui iraient aux éditeurs canadiens. Sans que les dépenses de Radio-Canada en soient sensiblement réduites. Je frémis à la pensée de ce budget, monsieur l'Orateur. Je pense que M. Zimmerman a raison. Nous pourrions réduire de moitié le budget de Radio-Canada et le consacrer à d'autres entreprises; la plupart des Canadiens applaudiraient grandement à cette initiative.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je reprendrai les propos du premier ministre (M. Trudeau) qui ont été cités en comité et qui, je pense, méritent d'être répétés ici. Il est assez ironique que cette citation soit tirée du numéro du 24 octobre de *Maclean*'s. Voici ce que disait alors le premier ministre:

... quant à moi, le mot nationalisme m'effraie particulièrement lorsqu'il s'agit de nationalisme économique, bien qu'il puisse s'appliquer au domaine culturel également. Il dissimule souvent l'intention des classes dirigeantes de redistribuer les richesses à leur profit. Dans le cas de la culture, on instaure des «tarifs», car on désire imposer au peuple la culture que l'on conçoit. Si vous veniez me dire que vous avez pris des «mesures nationalistes», j'aimerais les soumettre à l'épreuve suivante s'agit-il de mesures qui, dans l'ensemble, bénéficieront à la masse, ou ont-elles été introduites pour protéger une petite élite? A mon avis, c'est là le test définitif, qu'il s'agisse de nationalisme économique, culturel ou militaire. Je pense donc que le devoir de l'État est de progéger les citoyens et de les encourager à mieux exercer leur liberté.